

**AFFICHAGE D'UNE DECISION  
EN MATIERE DE PERMIS ENVIRONNEMENT**

Etablissements contenant des installations ou activités classées  
en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que le permis d'environnement pour **l'exploitation d'une salle de fête polyvalente** sur le bien sis rue de l'Eglise 6 à BERLOZ - CORSWAREM, cadastré 3<sup>ème</sup> division, Section B, n°135G, 144R, 144S **a été délivré le 11 mars 2020 à la COMMUNE DE BERLOZ – rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ.**

Le dossier (demande et décision) peut être consulté à l'administration communale de BERLOZ à partir du **jeudi 19 mars 2020** jusqu'au **mardi 7 avril 2020**.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'affichage	Date et heure de clôture de l'affichage	Les pièces du dossier sont consultables à :
<b>18 mars 2020</b>	<b>19 mars 2020</b>	<b>7 avril 2020 à 17.00h</b>	<b>L'administration communale 10 rue Antoine Dodion 4257 Berloz</b>

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à Berloz, les jours ouvrables de 8.30 à 12.00 et de 16.00 à 17.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis jusqu'à 20.00 heures et les samedis de permanence, de 9.00 à 12.00 heures.

Pour les consultations jusqu'à 20.00 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Jessica PUFFET (tél : 019/33.99.87 – courriel : jessica.puffet1@gmail.com)

Conformément aux modalités définies au Décret du 11 mars 1999, il est loisible à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt, d'introduire un recours de cette décision auprès du Gouvernement Wallon, aux coordonnées suivantes :

Service Public de Wallonie  
Direction de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement  
Avenue Prince de Liège 15  
5100 NAMUR (Jambes)

Le recours doit être intenté dans les formes, dans les 20 jours qui suivent le premier jour d'affichage de la décision. *Un formulaire type est téléchargeable sur internet (site Wallonie.be : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/introduire-un-recours-contre-une-decision-en-matiere-de-permis-d'environnement-ou-de-permis-unique>) ou disponible à l'administration communale.*

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur (LA COMMUNE DE BERLOZ, rue Antoine Dodion 10 à BERLOZ) ou du fonctionnaire technique (DPA – Direction de Liège, Montagne Sainte Walburge 2 à 4000 Liège, agent traitant Mme Noëlle DARIMONT - 04/224.54.11).

A Berloz, le 12 mars 2020.

La Bourgmestre,



Béatrice MOUREAU